

Villabé, le 2 décembre 2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ se réunira,
en séance ordinaire,
LE VENDREDI 9 DECEMBRE 2016 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

1. Porter à connaissance des rapports annuels 2015 du SIARCE.
2. Installation du nouveau Conseil Municipal des Enfants et d'une nouvelle Conseillère Municipale des Sages.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2016.
4. Porter à connaissance des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.
5. **Fonctionnement du Conseil municipal**
 - A- Création d'un huitième poste d'Adjoint au Maire.
 - B- Election et désignation du huitième Adjoint au Maire.
 - C- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.
6. **Affaires financières**
 - A- Amortissement des subventions d'équipements versées par les communes et les établissements publics.
 - B- Ouverture de crédit par anticipation au budget primitif 2017 - section de fonctionnement - pour les associations locales.
 - C- Ouverture de crédit par anticipation au budget primitif 2017- section de fonctionnement - pour le CCAS.
 - D- Redevances domaniales des logements du domaine public municipal.
 - E- Ouverture de crédit par anticipation au budget primitif 2017 - section investissement.
 - F- Décision modificative N°2 – Budget Ville.
7. **Affaires administratives**
 - A- Avis sur la dérogation au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2017.
 - B- Revalorisation des tarifs du cimetière communal pour 2017.
 - C- Tarifs des manifestations organisées par le service culturel.
 - D- Convention d'occupation domaniale en vue d'atelier de création et d'expérimentation artistique dans le studio musical de la VILLA.
 - E- Convention d'occupation domaniale en vue d'atelier de modelage à la médiathèque ALAIN RAMEY.
 - F- Résidanat artistique.
 - G- Tarifs des manifestations 2017 organisées par le service événements.
 - H- Modification du règlement intérieur du service jeunesse.
 - I- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement de la structure Halte-garderie « Mélusine ».

- J- Convention de répartition des frais de restauration pour les élèves extérieurs à la commune de Soisy sur Seine.
- K- Convention de partenariat avec l'Association Football Club Féminin Juvisy Essonne.
- L- Dénomination du terrain de football synthétique et des vestiaires de la rue du chemin vert.
- M- Modification du tableau des effectifs de la commune.
- N- Cession d'un véhicule.
- O- Convention d'occupation du domaine public avec les copropriétaires de la résidence dit « le Moulin de Villoison »

8. Urbanisme

- A- Cession de l'emprise du conservatoire de musique « Yves HENRI » à l'agglomération Grand Paris Sud.
- B- Ouverture du troisième pont : extension de la rue du Stade.

9. Sécurité civile

- A- Création d'une réserve communale de sécurité civile.
- B- Dotation et règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile.

10. Questions orales

11. Informations

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

